

Monsieur le Maire,

Nous venons par la présente, vous prier d'inscrire d'urgence à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, la question des dégâts aux cultures occasionnés par la prolifération des sangliers, en application du chapitre 9 de l'article 2122-21 du code des communes, du chapitre 7 de l'article L 2122-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 1382 du Code Civil.

Depuis plusieurs années, nos cultures sont systématiquement agressées par ces animaux, qu'elles soient ou non "protégées" par des parcs électriques.

Nous ne pouvons plus supporter que ce qui n'est qu'une activité ludique pour une infime minorité ne se transforme en désastre, tant agricole qu'économique, pour ceux qui cultivent la terre.....

Le fait est d'autant plus grave qu'il est récent. De même, nous refusons désormais de transformer nos cultures en camps de concentration électrifiés.

Nous voulons obtenir le juste bénéfice de notre travail et donc être débarrassés de ces prédateurs socialement, écologiquement et "agronomiquement" parfaitement inutiles.

Nous refusons également la proposition que vous aviez faite, devant témoins à de régler lui-même la question à coups de fusil¹.

Dans un but de concorde municipale, de respect de la loi, d'équilibre écologique et de simple justice à l'égard de notre travail quotidien, nous vous prions donc d'organiser les battues nécessaires.

Nous vous prions également de bien vouloir nous fournir le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal dès que le problème aura été abordé ainsi que les dates et les modalités des battues envisagées.

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer nos plus attentives salutations.

¹ en option selon situation

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.